



Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 013-211300058-20261001-28_300926-DE



Avenant à la convention Bipartite

Programme « JASS »

Jeunes Addictions Sport Santé

Entre

LE CENTRE HOSPITALIER DE VALVERT

Bd des Libérateurs 13011 MARSEILLE

Représenté par **M PERRET Florestan, Directeur**

D'une part,

Et

LE PARTENAIRE REPRESENTE PAR MONSIEUR LE MAIRE SQUILLARI JEAN-PIERRE

D'autre part,

Vu l'obtention d'une année de financement supplémentaire octroyée par l'Agence Régionale de Santé PACA,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

La convention de partenariat est prorogée pour toute la durée du programme.

Article 2 : Modalités d'exécution

Le partenariat est établi pour une durée de trois ans, qui implique un engagement supplémentaire des parties à partir du 1er octobre 2026 jusqu'au 1er octobre 2027.

Les autres dispositions originelles restent inchangées dans leur exécution.

Fait à MARSEILLE, le XXX

Partenaire
M.SQUILLARI Jean-Pierre
Maire

Le Centre Hospitalier VALVERT
M. PERRET Florestan
Directeur